

Un logo pour certifier les sites Internet consacrés à la santé

LE MONDE | 04.12.07 | 16h24 • Mis à jour le 04.12.07 | 16h24

Retrouvez l'intégralité du "Monde" en HTML.
Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts

Ce sera donc HON@CODE. Si ce logo apparaît en bas de la page d'accueil d'un site Web consacré à la santé, l'internaute est censé être sur un site de confiance.

Chargée par la loi d'établir une procédure de certification des sites Internet délivrant des informations médicales (*Le Monde* du 21 février), la Haute Autorité de santé (HAS) a choisi de confier cette mission à la fondation non gouvernementale suisse Health on the Net (HON), qui a déjà certifié plus de 5 500 sites dans 72 pays (dont 300 en France). *"La HAS ne veut pas devenir le "labélisateur" d'une information officielle mais donner des outils qui améliorent l'esprit critique et le choix"*, fait valoir Etienne Caniard, membre de la HAS.

Agrandissez l'image



La Fondation HON vient d'être choisie, en France, comme organisme de labélisation concernant les sites internet consacrés à la santé.

D.R.

La présence du logo HON@CODE signifie que le site s'engage à respecter les huit principes de bonne conduite élaborés par la fondation. L'internaute doit pouvoir connaître la qualification des rédacteurs (médecin, journaliste, etc.), la source des informations publiées, l'origine du financement du site, identifier le webmestre et avoir accès à une adresse de contact. Le site doit également séparer sa politique publicitaire et sa politique éditoriale, toujours préciser que l'information fournie ne remplace pas la relation patient-médecin et justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou traitements présentés.

PAS DE LISTE NOIRE

En revanche, il n'est pas question pour la HAS de dresser une liste noire des sites ni de garantir le contenu des pages Web, ce qui nécessiterait un contrôle quasi continu. *"La fondation n'est pas là pour faire la police mais pour promouvoir les bons sites"*, justifie Calia Boyer, la directrice d'HON. Les motifs de refus de certification ne seront pas rendus publics. Enfin, les

éditeurs n'ont pas l'obligation de demander le label HON. La démarche de certification demeurera volontaire.

En France, 30 % des internautes ont recours à l'"e-santé" et à peine plus de 40 % d'entre eux déclarent vérifier l'origine des informations obtenues. Selon une récente enquête de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le profil type de l'internaute "santé" est une femme d'âge moyen (50 % ont entre 29 et 53 ans), ayant un niveau d'étude élevé, une activité professionnelle, vivant en couple, et confrontée à un problème de santé (personnel ou dans son entourage proche).



Sandrine Blanchard

Article paru dans l'édition du 05.12.07.

Abonnez-vous au Monde à -60%

Réagir à cet article

Un logo pour certifier les sites Internet consacrés à la santé

Votre réaction

Thomas L. : Si vous saviez le nombre de Docteurs qui font leurs diagnostics en lisant Wikipedia...

Les 4 réactions des abonnés du monde.fr